

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 30 novembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 25 Absents excusés : 13 Absents : 2 Votants : 27 dont 2 pouvoirs
---	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; M. BLANQUART Gérard (suppléant) ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. BUSSON René (suppléant) ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. RENAUD Denis ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. DORET Michel est remplacé par M. BLANQUART Gérard ;
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
Mme RICHARD Françoise est remplacée par M. BUSSON René ;
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien ;
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. LIGNE Alain ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel.

ABSENTS : M. CHAUVIN Hervé ; M. MOTARD Jérôme.

Secrétaire de séance : M. CHEVALLIER Jérémy .

ADMINISTRATION GENERALE ADHESION A FRANCE EAU PUBLIQUE

M. le Président rappelle que le syndicat est adhérent à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il s'agit d'une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau. S'agissant du cycle de l'eau la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents en lien avec le petit et le grand cycle de l'eau : eau potable, assainissement collectif et non collectif des eaux usées, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, alimentation par le réseau public des points d'eau utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie, etc...

Au sein de la FNCCR, France Eau publique (FEP) regroupe des opérateurs publics ou sous contrôle public (régies, sociétés publiques locales) et des autorités organisatrices dont les services d'eau et/ou d'assainissement font l'objet d'une gestion publique ou qui se sont officiellement engagées sur la voie d'un retour en gestion publique, autour d'un triple principe fondateur :

- L'eau est un bien commun ;
- L'accès à l'eau pour tous constitue un droit humain inaliénable ;
- La nécessaire performance de sa gestion doit être mise au service exclusif de l'intérêt général.

Le réseau a pour mission de promouvoir la gestion publique de l'eau et de favoriser l'excellence. Il s'articule autour de trois objectifs principaux :

- développer les synergies et les échanges de bonnes pratiques ;
- accompagner les entités publiques émergentes ;
- représenter et défendre les intérêts de ses membres.

Porteur du modèle de la gestion publique de l'eau au niveau national et force de proposition, France Eau Publique est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics dans ce domaine.

Pour formaliser l'adhésion à France Eau Publique, les membres du réseau doivent adopter le texte de la charte et du règlement intérieur annexés à la présente délibération par un vote de leur assemblée délibérante, à renouveler à chaque mandat.

Enfin toute personne morale membre de France Eau Publique doit être représentée auprès de l'association par un élu titulaire d'un mandat régi par le code électoral ou par le CGCT.

Aussi, et de manière à bénéficier des services de France Eau Publique, il est proposé aux membres du comité syndical :

- ✓ D'adhérer à l'association de France Eau Publique au 1^{er} janvier 2024 ;
- ✓ De verser la cotisation s'élevant à 1 180 € pour l'année 2024 ;
- ✓ D'adopter le texte de la charte et du règlement intérieur de France Eau Publique annexés à la présente délibération ;
- ✓ De désigner Bernard GAUFFRETEAU en tant que représentant titulaire du SEVT au sein de l'assemblée générale de l'association France Eau Publique (FEP) ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le président à accomplir toutes formalités et signer tout acte pour adhérer à l'association FEP et verser la cotisation correspondante.

- Vu l'exposé de M. le Président ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) ;
- **CONSIDERANT** que l'association France Eau Publique a un lien direct avec les missions du SEVT et que leur adhésion présente une aide à la mise en œuvre de ses missions de service public ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ✓ **D'ADHERER** à l'association de France Eau Publique au 1^{er} janvier 2024 ;
- ✓ **DE VERSER** la cotisation s'élevant à 1 180 € pour l'année 2024 ;
- ✓ **D'ADOPTER** le texte de la charte et du règlement intérieur de France Eau Publique annexés à la présente délibération ;
- ✓ **DE DESIGNER** Bernard GAUFFRETEAU en tant que représentant titulaire du SEVT au sein de l'assemblée générale de l'association France Eau Publique (FEP) ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le président à accomplir toutes formalités et signer tout acte pour adhérer à l'association FEP et verser la cotisation correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



